

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: right;">Séance du 20 juillet 2021</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 22 Suppléant : 1 Absents : 9 Pouvoirs : 7 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 106/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, à Chêne-en-Semine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 13 juillet 2021</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Corinne GUISEPPIN, Florence POZZO, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET. Messieurs Michel BOTTERI, André BOUCHET, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Vincent DUTOIT, Jean-Paul FORESTIER, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, François SÈVE.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Dominique THEVENET.</p> <p>Pouvoirs : Carole BRETON à Bernard REVILLON ; David BANANT à Paul RANNARD ; Alain LAMBERT à Paul RANNARD ; Laetitia COCATRIX à André BOUCHET ; Emmanuel GEORGES à André BOUCHET ; Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Gilles CALLET, Pascal COULLOUX, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Gilles PILLOUX, Bernard THIBOUD.</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.</p>

Envoyé en préfecture le 29/07/2021
Reçu en préfecture le 29/07/2021
Affiché le 
ID : 074-200070852-20210720-CC_106_2021-DE

Objet : FINANCES – BA ZAC 1 - Dissolution du Budget Annexe de la ZAC1 lié au programme d'aménagement de la Zone économique de Chêne en Semine 74270

Vu le code général des collectivités territoriales,
Exposé

La ZAC a été créée en 1996 par délibération du District de la Semine en date du 23/01/1996. Par délibération du 22/02/1996, le district a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Croisée ou ZAC de la Semine.

Le district de la Semine avait confié l'aménagement de parcelles pour la création d'une zone d'activité à la Sté SED Haute Savoie (devenue TERACTION) ainsi l'acquisition des parcelles par acte de concessions et de mandats, et des avenants ont permis de proroger le terme de ces contrats.

Vu les traités de concessions et convention de mandats, de contrats initialement signés par le District, lequel a été transformé en Communauté de communes, devenue Communauté de Communes Usses et Rhône suite à fusion au 1^{er} Janvier 2017.

La délibération CC 232/2018 de la CC Usses et Rhône du 11/12/2018 portant rétrocession des voiries et des biens non commercialisés de la ZAC1.

L'acte du 19/06/2019 signé devant Maître LAFAY notaire à Seyssel Ain, portant rétrocession des parcelles composant les délaissés pour cette ZAC.

Vu la délibération N° 65/2020 en date du 12 Mai 2020, portant sur la validation d'une fin de travaux d'aménagement pour le dossier de la ZAC I avec TERACTION,
Vu les délibérations N° CC N° 167-168 et N° 169 /2021 de la séance du 8 Décembre 2020, portant sur les dernières régularisations comptables du budget annexe de la ZAC 1, suite à la fin du programme d'aménagement TERACTION.
Vu la délibération CC N° 68-2021 du 13 avril 2021 portant sur le vote du dernier budget annexe ZAC 1 pour l'exercice 2021

Madame Sylvie TARAGON, Vice-présidente aux Finances fait part de la fin du programme d'aménagement TERACTION sur le budget annexe ZAC 1, en date du 12 mai 2020
Elle indique que lors du vote du budget annexe ZAC 1 de l'exercice 2021, les écritures comptables nécessaires à la dissolution du budget ZAC 1 ont été inscrites à ce dernier exercice. A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder ce budget annexe et procéder à sa dissolution. Considérant l'avis favorable de la commission des finances lors de la réunion du 11 mars 2021, Madame Sylvie TARAGON propose donc aux membres du conseil communautaire, de voter la dissolution du budget annexe de la ZAC 1, à compter du 31/12/2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

ACTE la dissolution du budget annexe ZAC 1 (84403) avec effet au 31 décembre 2021
PRONONCE la dissolution du budget annexe ZAC 1 avec effet au 31 décembre 2021
AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la clôture de ce budget annexe de la CC Usse et Rhône et à réintégrer les résultats sur le budget principal.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.